



COMMUNE D'AWAE

ADDITIF RECTIFICATIF DE LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/CIPM/C/AWAE/2025 DU 10 JUILLET 2025 POUR L'EQUIPEMENT
EN MATERIEL MEDICAL ET DE LABORATOIRE AU CENTRE DE SANTE
INTEGRÉ (CSI) D'OMAN DANS LA COMMUNE D'AWAÉ, DÉPARTEMENT DE
LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.**

ADDITIF RECTIFICATIF N°001

Le Maire de la Commune d'Awaé (Maitre d'ouvrage et Autorité Contractante) en application des dispositions du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics informe les prestataires intéressés par la Demande de Cotation N°001/DC/CIPM/C/AWAE/2025 du 10 JUILLET 2025 pour l'équipement en matériel médical et de laboratoire au Centre de Sante Intégré (CSI) d'Oman dans La Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, que les modifications suivantes sont apportées à la Demande de Cotation :

I) Point sur les critères essentiels dans l'ADC version française et anglaise :

Au lieu de :

Quatre (04) critères essentiels

Lire plutôt cinq (05) critères essentiels

Version française

- *La présentation de l'offre ;*
- *La capacité financière ;*
- *Les références du soumissionnaire ;*
- *Conformité de l'entreprise par rapport aux termes de la commande.*
- Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;

Version anglaise

- *presentation of bid;*

- *Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);*
- *Bidder's References;*
- *Company compliance with the terms of the order.*
- *After-sales service (availability of spare parts, repair workshop, technical staff), if applicable.*

II) Point sur les cautions

Au lieu de :

NB : la Caution est désormais timbrée et jointe au récépissé de dépôt délivrée par la CDEC.

Lire plutôt

Toutes les cautions issues de ce marché doivent être établies conformément à la Lettre-circulaire N°0019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.

III) Point sur l'édition du nombre d'exemplaire

Au lieu de :

Article 41- Edition et diffusion du présent marché

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d’Ouvrage. Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du prestataire et transmis au Maitre d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué.

Lire plutôt :

Article 41- La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d’Ouvrage. La reproduction de Vingt (20) exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d’Ouvrage ou Maître d’Ouvrage Délégué.

IV) Point sur la liste des Etablissements de crédits habilités à émettre des cautions et des garanties dans le cadre des marchés publics.

Bien vouloir se référer à la liste des établissements actualisée et mis à jour, disponible à la Commune d’Awaé et annexée à la Demande de Cotation sus évoqué.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Awaé, le 06 AOUT 2025

Ampliations:

- PRFET/MEFOU ET AFAMBA (pour information et affichage)
- MAIRE AWAE (pour information et affichage)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (pour affichage et archivage Information et mémoire)

